

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Nous, soussignés, Monsieur/Madame
demeurant
autorisons le CENTRE AB13 - Association Loi 1901, à photographier notre (nos) enfant(s)
.....
.....

et cédon's au CENTRE AB13 l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, et en particulier notre droit à l'image, pour l'ensemble des photographies prises de notre (nos) enfant(s). La présente autorisation entraîne de plein droit de notre part la cession des enregistrements de son image par tout procédé technique (photographie, films, dessins, ...) effectué pour le compte du CENTRE AB13 et la reproduction pour une durée illimitée sur tous supports (catalogues, affichettes, publipostages, site Internet, ...) à usage interne ou externe. En conséquence, le CENTRE AB13 pourra exploiter son image pour faire la promotion des spectacles et de l'association.

Il est expressément convenu que le CENTRE AB13 pourra également utiliser les dites photos à des fins de rétrospectives historiques et à des opérations de communication non destinées à vendre les activités mises en valeur.

Nous reconnaissons également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à notre vie privée, et plus généralement, ne sont pas de nature à nous nuire ou à nous causer un quelconque préjudice.

Fait à le

Signatures de la mère et du père (si parents divorcés/séparés) ou représentants légaux pour les mineurs.